



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT # 543-03-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 543-19 INTITULÉ
PLAN D'URBANISME, CONCERNANT LA MODIFICATION D'UNE PARTIE DE
L'AFFECTATION INDUSTRIELLE POUR DU RÉSIDENTIEL-COMMERCIAL ET UNE AUTRE
PARTIE POUR DE L'INDUSTRIEL-RÉSIDENTIEL-COMMERCIAL

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, Johanne Godin, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Simon, de l'entrée en vigueur du Règlement # 543-03-23 modifiant le Règlement # 543-19 intitulé Plan d'urbanisme, concernant la modification d'une partie de l'affectation industrielle pour du résidentiel-commercial et une autre partie pour de l'industriel-résidentiel-commercial.

En conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce règlement est entré en vigueur le 25 octobre 2023, jour de l'émission du certificat de conformité de la MRC des Maskoutains.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal situé au 49, rue du Couvent à Saint-Simon, du lundi au jeudi aux heures régulières d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Saint-Simon, ce 31^e jour d'octobre 2023.

Johanne Godin, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Johanne Godin, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Simon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus au bureau municipal et sur le site web de la Municipalité, www.saint-simon.ca/avis-publics.html conformément au Règlement # 531-18 de la Municipalité, le 31 octobre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 31^e jour d'octobre 2023.

Johanne Godin, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière